

PostÃ© par: formations-concours

Publiée le : 23/10/2008 9:09:08

**FONCTIONS** Les chefs de travaux d'art sont chargÃ©s de tÃ¢ches dÃ©pendant de l'encadrement et assurent la responsabilitÃ© du fonctionnement soit des ateliers de restauration ou de production artistique, soit de la conservation et de la mise en valeur des parcs et jardins nationaux. Ils peuvent Ã©galement Ãªtre chargÃ©s soit de rÃ©aliser des travaux nÃ©cessitant une qualification technique de haut niveau, soit dÃ©effectuer des travaux d'inventaire ou d'analyse d'oeuvres ou d'objets d'art. Ils sont notamment affectÃ©s au Mobilier national, aux Archives nationales, ou dans les musÃ©es nationaux, les bibliothÃ¨ques, les domaines nationaux ou les manufactures nationales.

Â **Domaines d'activitÃ© des branches professionnelles :**

Â

**Restauration et conservation prÃ©ventive :** domaines d'activitÃ©s dans lesquels un concours peut Ãªtre ouvert :

Audiovisuel, bois, cÃ©ramique, minÃ©raux et mÃ©taux, papier, textile.Â

**CrÃ©ation contemporaine :** domaines d'activitÃ©s dans lesquels un concours peut Ãªtre ouvert :

Bois, cÃ©ramique, minÃ©raux et mÃ©taux, textile.Â

**PrÃ©sentation et mise en valeur des collections :** domaines d'activitÃ©s dans lesquels un concours peut Ãªtre ouvert :

Audiovisuel, bois, minÃ©raux et mÃ©taux, papier, prÃ©sentation des collections, textile, vÃ©gÃ©taux.Â Â

**CONDITIONS****Concours externe :**

Ouvert aux candidats Ã©gÃ©s de 40 ans au plus au 1er janvier de l'annÃ©e du concours et titulaires d'un diplÃ®me national sanctionnant le second cycle de l'enseignement supÃ©rieur ou d'un diplÃ®me de niveau Ã©quivalent. Lorsqu'il n'existe pas de diplÃ®me Ã©quivalent, le candidat doit justifier de titres et travaux dans un domaine professionnel correspondant. Dans ce cas, une commission d'Ã©quivalence examine la recevabilitÃ© de la candidature.Â **Concours interne :**

Ouvert sans condition d'Ã©ge, aux techniciens d'art justifiant, au 1er janvier de l'annÃ©e du concours, de 4 ans de services en cette qualitÃ©.Â Â **NATURE DES EPREUVES** Â Chaque Ã©preuve d'admissibilitÃ© est notÃ©e de 0 Ã 20. Peuvent seuls Ãªtre admis Ã subir les Ã©preuves d'admission les candidats ayant obtenu pour chacune des Ã©preuves d'admissibilitÃ© une note au moins Ã©gal Ã 5/20 et pour l'ensemble de ces Ã©preuves un total de points au moins Ã©gal Ã la moyenne aprÃ©s application des coefficients. Toute note infÃ©rieure Ã 10/20 Ã l'Ã©preuve pratique d'admission est Ã©liminatoire.

Â

Externe Interne

**AdmissibilitÃ©**

1. **Ã‰preuve Ã©crite** consistant en la rÃ©daction dâ€™un rapport de synthÃ©se Ã  partir dâ€™un dossier et faisant appel Ã  des connaissances relatives aux branches professionnelles (durÃ©e: 4 h ; coefficient : 3)

1. **Ã‰preuve Ã©crite** consistant en la rÃ©daction dâ€™un rapport de synthÃ©se Ã  partir dâ€™un dossier et faisant appel Ã  des connaissances relatives aux branches professionnelles

(durÃ©e : 4 h ; coefficient: 3)

2. **Ã‰preuve orale** dâ€™histoire de lâ€™art correspondant au choix du candidat, Ã  lâ€™un des domaines dâ€™activitÃ© des branches professionnelles fixÃ©es par lâ€™arrÃªtÃ© du 06/11/1995 (voir au verso), consistant en un exposÃ© de 5 minutes suivi de questions

(prÃ©paration: 20 mn ; durÃ©e: 15 mn ; coefficient : 2) 2. **Ã‰preuve orale** dâ€™histoire de lâ€™art correspondant au choix du candidat, Ã  lâ€™un des domaines dâ€™activitÃ© des branches professionnelles fixÃ©es par lâ€™arrÃªtÃ© du 06/11/1995 (voir au verso), consistant en un exposÃ© de 5 minutes suivi de questions

(prÃ©paration: 20 mn ; durÃ©e : 15 mn; coefficient: 2)

#### **Admission**

**Ã‰preuve pratique** correspondant, au choix du candidat, Ã  lâ€™un des domaines dâ€™activitÃ© des branches professionnelles fixÃ©es par lâ€™arrÃªtÃ© du 06/11/1995, consistant en la conception ou le commentaire dâ€™un projet de crÃ©ation, ou dâ€™un projet de restauration et de conservation prÃ©ventive, ou dâ€™un projet de mise en valeur et prÃ©sentation de collections, et des modalitÃ©s de sa mise en oeuvre, faisant appel Ã  de hautes compÃ©tences techniques et artistiques

(prÃ©paration : 2 h; exposÃ© : 20 mn; question du jury : 40 mn; coefficient : 5) **Ã‰preuve pratique** correspondant, au choix du candidat, Ã  lâ€™un des domaines dâ€™activitÃ© des branches professionnelles fixÃ©es par lâ€™arrÃªtÃ© du 06/11/1995, consistant en la conception ou le commentaire dâ€™un projet de crÃ©ation, ou dâ€™un projet de restauration et de conservation prÃ©ventive, ou dâ€™un projet de mise en valeur et prÃ©sentation de collections, et des modalitÃ©s de sa mise en oeuvre, faisant appel Ã  de hautes compÃ©tences techniques et artistiques

(prÃ©paration : 2 h; exposÃ©: 20 mn; question du jury: 40 mn; coefficient: 5)

#### **Ã‰preuve facultative**

Traduction Ã©crite sans dictionnaire (sauf pour lâ€™arabe), dâ€™un texte rÃ©digÃ© dans lâ€™une des langues suivantes: anglais, allemand, arabe, espagnol, russe, italien, portugais. (durÃ©e 1h; coefficient: 1).

Seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte pour lâ€™admission. Traduction Ã©crite sans dictionnaire (sauf pour lâ€™arabe), dâ€™un texte rÃ©digÃ© dans lâ€™une des langues suivantes: anglais, allemand, arabe, espagnol, russe, italien, portugais. (durÃ©e 1h; coefficient: 1).

Seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte pour lâ€™admission.